



## Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement et AIR PACA

**Agréée Protection Environnement Var**

**(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)**

Bagnols en Forêt, le 27 février 2019.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux  
Mairie de BAGNOLS en FORÊT  
Place de la Mairie  
83600 BAGNOLS en FORÊT

Mesdames et Messieurs les Elu(e)s de la République,

Lors du Conseil Municipal du 18 avril 2018, vous avez émis un avis favorable au dossier de demande d'autorisation d'exploiter proposé par le SMIDDEV sur l'ISDND des Lauriers.

Le Conseil municipal, sauf 4 de ses membres, a suivi le Maire, Monsieur TOSAN, très investi dans ce projet. Il a été un soutien actif de Monsieur MORENON, Président du SMIDDEV, et de son projet, comme ont pu le constater toutes les personnes présentes à la réunion qui s'est tenue le 6 avril 2018 dans le cadre de l'enquête publique concernant la réouverture de la décharge des Lauriers.

Monsieur le Maire nous avait promis une décharge exemplaire, nous as reproché de sans cesse ressasser le passé, que nous n'étions plus en 2008 et que l'arrêté du 15 février 2016 sur l'exploitation des ISDND était un cadre contraignant auquel il serait impossible de déroger...

Depuis plus d'un mois que la réouverture est effective, l'ABI a déjà pu constater de nombreux manquements à la législation encadrant l'exploitation des ISDND et le dossier qui accompagne ce courrier en est la tragique illustration.

Qu'avez-vous fait pour éviter que cela n'arrive ?

La décision que vous avez prise il y a quelques mois est lourde de conséquences car Monsieur le Maire et vous-mêmes avez signé un chèque en blanc au SMIDDEV en leur laissant toute liberté d'exploiter et de bafouer plusieurs des articles contenus dans l'arrêté préfectoral du 29 juin 2018 qui les autorise à exploiter un nouveau casier en rehausse du site 3 des Lauriers.



## Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement et AIR PACA

**Agréée Protection Environnement Var**

**(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)**

A ce jour, Monsieur le Maire n'a pas daigné répondre à notre courrier du 12 janvier 2019, l'interpellant sur le non-respect de la réglementation par le SMIDDEV, dans l'exploitation de la décharge et lui rappelant les promesses qu'il avait faites de veiller personnellement à l'application des textes ministériels et préfectoraux en exerçant son pouvoir de police.

Qu'allez-vous faire à votre tour ? Fermer les yeux, regarder ailleurs, ou prendre les responsabilités qui sont les vôtres et que la démocratie a mises entre vos mains en vous élisant pour 6 années ?

La cause environnementale est un sujet trop important pour la confier à des organismes prioritairement intéressés par les profits et la baisse des coûts même si ceux-ci entraînent des nuisances écologiques à grande échelle. C'est là que politiques et associations devraient se rejoindre et œuvrer ensemble pour contrecarrer l'ambition de gestionnaires peu soucieux du patrimoine environnemental que nous allons léguer à nos petits-enfants.

Vous ne pouvez rester sans rien faire et laisser le SMIDDEV régenter à sa guise une partie non négligeable du territoire de la Commune. Aucun des souhaits que vous avez formulés lors de la délibération du 18 avril 2018 n'a été respecté, il est temps que vous repreniez le pouvoir et fassiez en sorte que la réglementation en matière d'exploitation des ISDND soit appliquée sans restriction aucune.

En ce qui la concerne, l'ABI ne laissera pas les pleins pouvoirs à ceux qui considèrent qu'ils peuvent faire comme bon leur semble à partir du moment où ils disposent d'une autorisation. Elle continuera à veiller au respect des règles environnementales et alertera les institutions et les citoyens sur les abus provoqués par une gestion peu respectueuse des lois nationales et européennes en matière d'écologie.

A chacun d'agir...ou de se taire. Mais en matière de gestion des déchets, nous portons tous une responsabilité et aucun d'entre nous ne pourra se réfugier derrière un « je n'étais pas au courant » bien confortable...

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de nos salutations respectueuses.

René BOUCHARD  
Président de l'ABI.